

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 2 SEPTEMBRE 2016

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, Maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL - Carole CISSE –
Christophe MARTIN, Adjoint
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE –
Charlotte LANDRE - Bernadette TELMON - Gilles du CHAFFAUT –
Patrick LESPINASSE

Procurations :

Aurélie BERNARD à Roger GUGLIELMETTI
Aurélien VINCENT à Catherine REBATEL

Secrétaire de séance : Christophe MARTIN

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, Maire.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise au titre des délégations données par le Conseil Municipal, délibération n°021/2014 du 9 avril 2014, depuis le 10 août 2016.

Monsieur Gilles du CHAFFAUT demande le bilan des honoraires versés à Lexcase pour l'année 2016 concernant le suivi du contentieux des Grands Bains.

1°/ Délibération n°061/2016 – Compétence tourisme

Le Conseil Municipal, vu l'arrêté préfectoral n°2016-243-8 du 30 août 2016, attribuant la dénomination de «commune touristique» à la commune du Monétier les Bains, vu le classement en catégorie I de l'Office de Tourisme Intercommunal, demande le maintien, au-delà du 1^{er} janvier 2017, de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée-Briançon.

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°062/2016 –Echange Domaine Public/AB 670p

Le Conseil Municipal rappelle que par délibération n°045/2016 du 18 juillet 2016, il avait approuvé l'échange, surface pour surface, avec les consorts Brun afin de régulariser l'emprise du Chemin des Preynas.

Après étude sur site et entente entre les deux parties, il est entendu que l'échange ne se fera plus surface pour surface, mais que la commune échangera une bande plus importante du domaine public entre les parcelles AB 222 et 1037, après acte du géomètre.

Approuvé à l'unanimité

3°/Délibération n°063 /2016- Zone artisanale les Sables 2 : prix de vente.

Le Conseil Municipal, suite au permis d'aménager obtenu en date du 8 Août 2016 par arrêté n°233/2016, fixe le prix de vente des terrains de la zone artisanale les Sables II, à 60€ HT le m², majoré d'une somme forfaitaire de 3 000 euros HT par vente et d'autoriser la vente des lots avant l'exécution des travaux de finition

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°064/2016 – Décision modificative n°1 : budget du camping « des deux glaciers »

Le Conseil Municipal approuve les inscriptions budgétaires, suite aux modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ° augmentation des crédits au compte 6061 – Fournitures non stockables et au compte 7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion (+4 500 €) afin de prendre en compte des paiements et des remboursements de facture d'électricité payées à tort.

Approuvé à l'unanimité

5°/ Délibération n°065/2016 – Décision modificative n°2 : budget de la Commune

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles inscriptions budgétaires suite aux modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ° création de l'opération 238 – révision du PLU – avec inscription en dépenses au compte 202 – Document d'urbanisme – de 85 000 € et en recettes au compte 1321 – Etat et établissements nationaux – d'une subvention de la DRAC pour 15 000 € ;
- ° augmentation des crédits au compte 1323 – Département – à l'opération 147 – Aménagement village – pour 25 982 € correspondant au montant de la subvention attribuée par le Département pour la place de la Fontaine ;
- ° augmentation des crédits au compte 2181 – Installations générales – agencements à l'opération 147 – Aménagement village (+1 600 €) pour la réalisation d'un totem de signalétique commerciale
- ° diminution des crédits au compte 2312 – Constructions – à l'opération 068 – Travaux bâtiments divers (-45 618 €) venant réduire l'enveloppe de 100 000 € initialement affectée à la mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité et qui sera utilisée sur deux exercices au lieu d'un seul, compte tenu des règles de paiement de la subvention FIPH

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°066/2016 – Pico-centrale du Tabuc : modification du plan de financement

Le Conseil Municipal, suite aux dernières évolutions techniques et financières, décide de modifier le plan de financement de la façon suivante :
avec aides publiques

| Pico centrale du Tabuc – 801 065 € HT | |
|--|--------------------|
| Conseil Régional PACA | 50 000 € - 6.24% |
| ADEME | 50 000 € - 6.24% |
| Emprunt | 501 065 € - 62.55% |
| Autofinancement | 200 000 € - 24.97% |

sans aides publiques

| Pico centrale du Tabuc – 801 065 € HT | |
|--|--------------------|
| Emprunt | 601 065 € - 75.03% |
| Autofinancement | 200 000 € - 24.97% |

Approuvé par 13 voix POUR et 2 abstentions (Gilles du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

7°/ Délibération n°067/2016 – Groupement des commandes ambulances

Le Conseil Municipal, décide de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane pour la saison d'hiver 2016-2017 dont les membres sont les communes du Monétier les Bains, de Saint-Chaffrey et de La Salle les Alpes. Il désigne Messieurs Christophe MARTIN et Alain BOITTE pour représenter la commune au sein de Commission d'Appel d'Offres Mixte.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°068/2016 – Convention d'objectif et de financement 2015/2016

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée-Briançon pour la période 2015/2016.

Approuvé à l'unanimité

Suite à la demande de Monsieur Gilles du CHAFFAUT, engagement est pris pour présenter les objectifs rapidement, aux environs de Toussaint.

9°/ Délibération n°069/2016 – Apport parcelle AD88 à l'AFUL des Conchiers

Le Conseil Municipal, suite à l'adoption définitive du périmètre de l'AFUL, décide le retrait de la parcelle communale AD 143, et l'apport complémentaire de la parcelle communale AD 88 d'une superficie de 56 m².

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°070/2016 – Nomination du directeur de la Régie des Grands Bains

Le Conseil Municipal, suite aux entretiens menés par un jury municipal puis une évaluation des candidats jugés intéressants par un Cabinet de Recrutement, désigne le Directeur de la Régie des Grands Bains pour une durée de 3 ans, dans le cadre d'un Contrat de Droit Public, et dit que sa rémunération se fera en référence au cadre d'emploi des Attachés territoriaux et du régime indemnitaire correspondant.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

11°/ Délibération n°071/2016 – Décision modificative n°1 : budget des grands Bains

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles inscriptions budgétaires, suite aux modifications apportées au budget de la Régie des Grands Bains :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des crédits au compte 651-Redevances pour concessions, brevets et licences (+19 000€) pour prendre en compte l'achat des licences logiciels nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement
- Diminution des crédits au compte 6061-Fournitures non stockables pour 19 000€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Augmentation des crédits au compte 2183-Matériel Informatique à l'opération 100-Reprise désordres techniques (+50 000€) pour permettre le changement du serveur informatique et de certains PC et assurer un fonctionnement optimal pour la saison d'hiver
- Diminution des crédits au compte 2313-Construction à l'opération 100-Reprise désordres techniques (-50 000€).

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs du CHAFFAUT et LESPINASSE demandent que leur soit communiqué un planning des réunions municipales en amont de celles-ci

Le public n'ayant pas d'autre question, la séance est levée à 19 heures 30.

Pour le Maire empêché



Roger GUGLIELMETTI
1er Adjoint